



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 26 juin 2014

**Communiqué de presse**

**Rencontre de Stéphane LE FOLL avec les professionnels de la viticulture :  
des priorités stratégiques partagées autour de la compétitivité de la filière, des autorisations  
de plantation, de l'enrichissement et de la protection des IG**

Stéphane LE FOLL a rencontré aujourd'hui les représentants de la filière viticole suite à l'adoption à l'unanimité du plan stratégique autour d'une ambition : renforcer la compétitivité de la filière tout en préservant une diversité des produits mis sur le marché depuis les vins sans IG, les moûts et jus de raisins jusqu'aux AOP les plus prestigieuses.

Conscient des difficultés rencontrées par la filière viticole suite à la suppression de l'aide européenne aux moûts concentrés et moûts concentrés rectifiés programmée depuis 2008 et effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le ministre Stéphane LE FOLL a lancé depuis son arrivée un travail de concertation avec la profession afin de travailler à des mesures d'accompagnement appelées à figurer dans le plan stratégique de filière à l'horizon 2025 présenté il y a quelques jours par Jérôme DESPEY.

Le Ministre a indiqué qu'il porterait auprès de la Commission des propositions d'évolution de la réglementation européenne, tant sur le rétablissement de l'aide au moût concentré que, le cas échéant, sur une évolution de l'encadrement réglementaire des techniques d'enrichissement des vins, qui touchent à la question sensible de la définition du produit et de l'étiquetage. A cet égard, le Ministre a indiqué en faire un des enjeux de la présidence italienne qui débute dans quelques jours même s'il a précisé qu'une issue favorable nécessiterait de trouver un consensus et ne serait de toutes façons pas possible avant 2015.

Pour la période à venir et sur la base du bilan de la campagne 2013/14, le Ministre a détaillé les mesures rénovant le dispositif national sur la question de l'enrichissement. La circulaire prise permettra le renforcement de la coordination inter-régionale des services instructeurs mais aussi l'harmonisation des éléments de décision à disposition des préfets de région pour toute demande d'autorisation d'enrichissement ou demande d'autorisation exceptionnelle d'enrichissement par sucrage à sec.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Cela permettra de répondre localement aux situations les plus difficiles. Cela veut dire également que les autorisations de chaptaliser devront s'appuyer sur une analyse étayée, au cas par cas, dans les différentes régions, et suivre un principe d'équité entre les vignobles.

Sur la question du potentiel de production du vignoble français et suite à la suppression des droits de plantations le Ministre a rappelé son opposition aux actuelles propositions de la Commission dans la répartition des futures autorisations de plantations entre les demandeurs individuels, pour éviter de déstabiliser les AOP et les IGP. Ce sujet est au cœur des discussions avec la Commission.

Enfin, le Ministre a déploré le refus de l'ICANN de protéger les indications géographiques dans l'attribution des noms de domaine en .vin et .wine tout en indiquant que ce sujet ferait l'objet d'une action des autorités françaises pour examiner toutes les mesures et actions propres à assurer aux producteurs de vins d'appellation d'origine comme aux consommateurs la protection indispensable contre les abus sur internet. Le Ministre a également annoncé qu'il proposera à la nouvelle Commission et à la Présidence italienne de prendre les initiatives appropriées afin de faire de la protection des IG sur Internet une priorité.